

Deltaméthrine - flufénacet - foramsulfuron - vers quelle politique ?

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Le 6 février dernier, la RTS rapportait que le Conseil fédéral envisage de retirer la deltaméthrine et le flufénacet ainsi que le foramsulfuron d'une liste de pesticides pour lesquels des valeurs maximales devraient être établies. Cependant, ces substances sont extrêmement nocives pour l'environnement et nécessiteraient un contrôle plus rigoureux.

La deltaméthrine, un insecticide aux effets neurotoxiques, présente une toxicité élevée pour les abeilles et les poissons d'eau douce, comme la truite. Lors de la campagne de surveillance des pesticides dans le Doubs en 2019, cette substance a été détectée à des concentrations dépassant les critères de qualité aiguë (échantillons cumulés sur 3,5 jours).

De son côté, l'herbicide flufénacet est identifié comme un perturbateur endocrinien. Il se dégrade en TFA (acide trifluoroacétique), un PFAS extrêmement persistant qui contamine nos ressources en eau.

L'herbicide total foramsulfuron est très toxique pour les organismes aquatiques et susceptible de provoquer le cancer.

Nous souhaitons que le Gouvernement apporte des précisions sur les points suivants :

1. **Quels types de cultures utilisent ces trois substances dans notre canton ?**
2. **Quels sont les effets avérés de ces substances sur l'environnement, la faune et la santé humaine, par exemple selon l'EFSA et l'ECHA ?**
3. **Quels volumes annuels de deltaméthrine, de flufénacet et de foramsulfuron ont été utilisés en 2022 et 2023 dans le canton ?**
4. **Quelles normes de sécurité sont en place pour protéger les utilisateurs et utilisatrices de ces produits ?**
5. **Quelles mesures de sécurité existent pour protéger les eaux lors de l'épandage de ces substances, notamment dans les zones karstiques sans cours d'eau de surface ?**
6. **Quelles alternatives sont disponibles à l'utilisation de chacune de ces substances ?**
7. **Quelle est la position du Service cantonal des affaires vétérinaires concernant la dangerosité de ces produits pour la santé humaine et animale (domestique et sauvage) ainsi que pour l'environnement ?**
8. **Le Gouvernement partage-t-il nos préoccupations face à la décision du Conseil fédéral de ne pas établir de valeurs limites ? Si tel est le cas, envisage-t-il de le faire savoir ?**

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)

- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 19 février 2025